

Orientations prioritaires de développement professionnel continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions

Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

Fiche de cadrage n°1

1 Intitulé de l'orientation

1. Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale

2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

La France, comme de nombreux pays européens, fait face depuis plusieurs années, à une défiance et à une hésitation des citoyens envers la vaccination. En dépit de l'amélioration récente des indicateurs, ce phénomène demeure préoccupant et est à l'origine d'un moindre recours à la vaccination avec pour conséquence le développement d'épidémies et de formes graves de maladies infectieuses chez les sujets à risque. Il a pu toucher également les professionnels de santé dont la couverture vaccinale reste insuffisante pour des pathologies hautement transmissibles (notamment rougeole, coqueluche, grippe) à l'origine de transmission nosocomiale de ces maladies ; il est ainsi nécessaire d'améliorer le recours à la vaccination des professionnels de santé eux-mêmes.

Ainsi, savoir argumenter pour lever les réticences vaccinales, notamment via la pratique de l'entretien motivationnel, représente une compétence clé utile à l'ensemble des professionnels de santé.

Une mise à jour des connaissances et des compétences est également nécessaire pour faire face à de nouveaux enjeux en matière de vaccination, en particulier s'agissant de la vaccination contre la Covid-19, la vaccination contre les papillomavirus récemment recommandée chez les garçons, et la vaccination par le BCG lorsqu'il sera de nouveau disponible en cabinet de ville (y compris la maîtrise de la voie intradermique).

Enfin, la nouvelle compétence de prescription de vaccins par les pharmaciens et les infirmiers doit être accompagnée par la formation continue.

Le DPC des professionnels de santé a ainsi pour objectif d'améliorer la couverture vaccinale de la population mais aussi des professionnels de santé eux-mêmes en renforçant leur rôle en matière de promotion de la vaccination et de réalisation de certains vaccins.

3 Périmètre de l'orientation

Thématiques concernées par la présente orientation :

- Actualisation des connaissances des professionnels de santé :
 - En vaccinologie :
 - Maladies à prévention vaccinale figurant dans le calendrier des vaccinations (fréquence, gravité), histoire de la vaccination, mécanisme d'action des vaccins, bénéfice en termes de protection individuelle et collective, couverture vaccinale, effets indésirables, contre-indication, etc. ;

- Populations éligibles aux différents vaccins et les dispositions réglementaires liées aux vaccinations : obligations, recommandations, calendrier des vaccinations etc. ;
- Enjeu de la vaccination des professionnels de santé (avis, intérêt de protection des personnes fragiles, etc.).
- Sur l'environnement vaccinal :
 - Principes de pharmacovigilance, des mesures des couvertures vaccinales et d'efficacité vaccinale et de surveillance des maladies à prévention vaccinale ;
 - Grands acteurs institutionnels de la vaccination et leur rôle (Assurance maladie, ANSM, HAS, HCSP, santé Publique France etc..) ;
 - Grands principes de la collaboration européenne en matière de vaccination : ECDC, OMS Euro, EMA et les évènements qui s'y rattachent (Semaine européenne de la vaccination, Coalition pour la vaccination, Action conjointe pour la vaccination...) ;
 - Circuits du vaccin et les modalités de la traçabilité des vaccinations (carnet de vaccination, dossier médical partagé et systèmes d'informations existants, différents modes de transmissions des informations au médecin traitant, etc.) ;
 - Ressources à disposition du public et des professionnels (sites internet, sociétés savantes) et offre en vaccination (lieux de vaccination gratuite etc.) ;
 - Nouvelles compétences des professionnels de santé en matière de vaccination.
- Outillage des professionnels de santé pour lever les freins à la vaccination :
 - Mécanismes de l'hésitation vaccinale et ses déterminants, les freins spécifiques à la vaccination des professionnels de santé ;
 - Techniques d'argumentation notamment celle de l'entretien motivationnel appliqué à la réticence vaccinale ;
 - Techniques d'argumentation spécifique vis-à-vis d'un professionnel de santé.
- Prescription de l'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations et selon les recommandations figurant dans ce même calendrier, pour les pharmaciens et les infirmiers, et notamment :
 - Savoir mener un entretien de manière à recueillir les antécédents médicaux et les traitements en cours ;
 - Reconnaître les situations complexes de personnes à orienter vers un médecin pour la prescription (ex : primo-arrivant sur le territoire français, schéma vaccinal inconnu, incomplet ou aberrant, suspicion d'immunodépression ou d'antécédent d'anaphylaxie).
- Apprentissage du geste vaccinal pour les cas suivants :
 - Vaccination contre le BCG pour les professionnels de santé habilités à vacciner contre le BCG (médecins, sages-femmes et infirmiers, pharmaciens) : maîtrise de la reconstitution du vaccin BCG et de la préparation des seringues, maîtrise de la technique de l'injection intradermique du BCG, connaissance des effets indésirables attendus et inattendus, et de la conduite à tenir pour répondre à ces effets, connaissance des informations à délivrer aux familles dont l'enfant vient d'être vacciné avec le BCG ;
 - Administration du vaccin pour les seuls pharmaciens non encore formés au geste vaccinal.

- Administration du vaccin pour les préparateurs en pharmacie dans les conditions fixées par l'arrêté du 4 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique.

Attendus pédagogiques :

L'action devra :

- Développer des contenus spécifiques aux actualités vaccinales : actualités juridiques, nouveautés du calendrier des vaccinations, Covid-19, VRS, BCG pour les séquences portant sur l'actualisation des connaissances,
- Aborder systématiquement toutes les thématiques de l'outillage et les illustrer (par exemple via des jeux de rôles),
- Être en format présentiel pour toutes les séquences portant sur le geste vaccinal,
- S'agissant des actions déployées en application de l'annexe de l'arrêté du 8 août 2023 modifié fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique, elles devront décliner de façon distincte :
 - soit le module 1 concernant la prescription de l'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations et selon les recommandations de ce même calendrier pour les pharmaciens et les infirmiers,
 - soit le module 2 concernant l'administration des vaccins pour les seuls pharmaciens non encore formés au geste vaccinal,
 - soit la partie 2 du module 2 concernant l'administration des vaccins, à l'exception de la transmission des informations au médecin traitant de la personne qui relève du pharmacien, pour les préparateurs en pharmacie :
 - non formés à l'administration de vaccins dans le cadre de leur formation initiale ;
 - ayant déjà suivi la formation spécifique à la vaccination contre la covid-19 et souhaitant administrer des vaccins autres que ceux contre la grippe saisonnière et contre la covid-19.

Sont exclus :

- les actions théoriques portant majoritairement sur l'actualisation des connaissances ;
- les actions portant essentiellement sur la méthodologie de la technique de l'entretien motivationnel ;
- toute action déclinant conjointement les modules 1 et 2 de l'annexe de l'arrêté du 8 août 2023 modifié fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique.

Tous les publics et modes d'exercice